

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUIN 2024

CS-2024-055 SEM ENR44 - RAPPORT D'ACTIVITES 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi treize juin, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du six juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Dominique DAVID

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric	x			BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		x	Laurence Guillemine	Poste vacant		
	GUILLEMINE Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan	x			DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis		x	Frédéric Dunet	RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe		x		POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	x			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			Poste vacant		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1521-1 et suivants, et l'article L.5211-39,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération n° 2017-33 du Comité syndical en date du 6 juillet 2017 portant délibération de principe de création d'une SEM,

Vu la délibération n° 2018-02 du Comité syndical en date du 8 mars 2018 portant constitution de la SEM EnR44 (ex SEM SYDELA Energie 44),

Vu les statuts de TE44,

Vu les statuts de la SEM EnR44,

Vu le rapport du Conseil d'Administration de la SEM EnR44 relatif à l'activité de l'exercice 2023,

Considérant que la SEM EnR 44 a été créée en mai 2018 avec pour objectif d'accompagner, développer et exploiter des projets dédiés à la production et à la revente d'énergies renouvelables sur le territoire de Loire-Atlantique avec et pour les collectivités territoriales,

Considérant la prise de participation de TE44 au capital de la SEM EnR 44,

Considérant qu'il convient de présenter une fois par an aux collectivités territoriales actionnaires un rapport écrit sur la situation de la société.

Considérant la présentation en séance des éléments majeurs dudit rapport aux délégués syndicaux,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Prend acte du rapport d'activités 2023 de la SEM EnR44.

Délégués en exercice :	24
Présents :	17
Pouvoirs :	2
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0
Publication effectuée le :	20/06/2024

Le Président,
Raymond CHARBONNIER

